

# Crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2023-2027

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la présente demande de crédit-cadre, dont la portée s'étendra sur les années 2023 à 2027, afin de réaliser les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont en vue de respecter les exigences fixées en matière de préservation et de durabilité des divers éléments constructifs, de fonctionnement et de confort.

## 1. INVENTAIRE DES BESOINS

Le dernier crédit-cadre pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont, portant sur la période 2018 à 2022, a permis la réalisation de nombreux travaux prioritaires qui ne pouvaient pas être intégrés dans les budgets de fonctionnement. Les travaux suivants ont notamment été effectués : la réfection complète de plusieurs classes (sols, murs, plafonds, éclairage), le remplacement de nombreuses fenêtres améliorant considérablement l'efficacité énergétique de l'enveloppe ainsi que le confort des utilisateurs, l'installation de nouveaux stores, le traitement des charpentes contre les nuisibles du bois, la réfection de la salle de bain de l'appartement du concierge et l'assainissement de diverses toitures plates dont l'étanchéité n'était plus garantie. De plus, il faut mentionner la réfection de la toiture de la salle de gymnastique qui a permis l'installation de panneaux photovoltaïques en collaboration avec les Services industriels. D'autres travaux prévus initialement ont dû être reportés au profit d'interventions plus urgentes.

## 2. DOMAINES D'INTERVENTION

Les travaux inscrits dans le crédit-cadre concernent tous des interventions prioritaires, durables et/ou rationnelles.

Il est à préciser que, dans le courant de la période d'utilisation du présent crédit-cadre, il est envisageable que d'autres travaux urgents et indispensables, non prévus à ce stade, s'imposent ; la priorité leur sera donc donnée au détriment de certaines interventions décrites ci-dessous, moins urgentes.

### 1) Rénovation des locaux (entretien)

Il est nécessaire de terminer la rénovation des salles de classe et des locaux sanitaires (sols, murs, plafonds, éclairage et armoires). La halle de gymnastique a non seulement besoin d'une rénovation intérieure mais également de plusieurs améliorations énergétiques. Les conduites sanitaires du bâtiment n° 7 sont attaquées par la corrosion et doivent être traitées au plus vite afin de prolonger leur durée de vie.

### 2) Assainissement énergétique

L'aula a besoin d'une réfection totale de la toiture et des murs extérieurs pour résoudre des problèmes d'infiltration d'eau. L'assainissement énergétique de cette partie du bâtiment sera effectué en même temps. Depuis 2016, plusieurs fenêtres ont été remplacées par des fenêtres en bois/métal avec un vitrage isolant triple. L'impact énergétique est certain et les utilisateurs attestent d'une amélioration de confort très importante. Il est donc prévu de remplacer la totalité des anciennes fenêtres qui subsistent sur l'ensemble du bâtiment.

### 3) Interventions diverses

Afin de lutter contre les incivilités, un concept global doit être mis en place et des caméras doivent être installées. Les caméras sont jugées nécessaires suite à divers problèmes qui ont été constatés, de manière répétitive, en dehors des périodes scolaires, en particulier dans les alentours des bâtiments ou lorsque certaines personnes non autorisées sont entrées dans les locaux après la fin des cours. Le système de caméra n'est donc pas destiné à surveiller les élèves durant les cours mais vise à prévenir les incivilités hors du temps scolaire principalement. Le système de sonnerie n'est plus adapté au besoin de l'école et doit être modernisé. Afin de répondre à la hausse de la fréquentation de l'établissement et des besoins pour l'enseignement spécialisé, il est souhaité de créer deux nouvelles salles annexes dans le bâtiment n° 9 (extension sud). Enfin, plusieurs installations électriques doivent être adaptées suite aux contrôles périodiques OIBT.

### 4) Mandats divers

Le Service UETP n'a pas toutes les ressources pour planifier et diriger ces travaux. Un bureau d'architecture de la place sera mandaté pour ce suivi. D'autre part, le recours ponctuel à des ingénieurs spécialisés sera

nécessaire, par exemple dans les domaines suivants : électricité, sanitaire, ventilation, physique du bâtiment, acoustique, polluants du bâtiment, etc.

### 3. COÛT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Les coûts ont été estimés, domaine par domaine, local par local, selon l'expérience ou en recourant à des devis d'entreprises spécialisées. Les coûts se répartissent de la manière suivante dans les quatre domaines d'intervention :

		en francs
1) Rénovation des locaux (entretien), notamment :		1'000'000.-
- réfection des classes	310'000.-	
- rénovation des locaux sanitaires	130'000.-	
- rénovation de la halle de gymnastique	460'000.-	
- traitement des conduites sanitaires	100'000.-	
2) Assainissement énergétique, notamment		450'000.-
- réfection de l'aula (enveloppe complète)	250'000.-	
- remplacement de fenêtres	200'000.-	
3) Interventions diverses, notamment		250'000.-
- caméras de surveillance	50'000.-	
- sonnerie	50'000.-	
- travaux OIBT	50'000.-	
- séparation classe	100'000.-	
4) Mandats divers (architectes et ingénieurs spécialisés)		<u>250'000.-</u>
<b>Total</b>		<b>1'950'000.-</b>

### 4. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché est de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

*Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet*

		EVALUATION			
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
<b>Construction</b>	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)	X			Les matériaux utilisés pour les différents aménagements seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables.
<b>Energie</b>	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace	X			Les interventions prévues permettront de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et de rendre les installations plus efficaces. Un suivi détaillé est déjà en cours avec le programme Ergo qui permet de réaliser des économies importantes au niveau énergétique et financier en optimisant les installations.

<b>Mobilité</b>	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable			Aucune modification prévue par le présent crédit-cadre.
<b>Biens de consommation</b>	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique		X	Les matériaux et installations techniques seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables afin de tenir compte des émissions grises dans la mesure du possible.
<b>Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics</b>	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)			Aucune modification prévue par le présent crédit-cadre.
<b>Santé</b>	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés	X		Un diagnostic des polluants sera effectué pour les travaux le nécessitant (par exemple le remplacement de revêtements). D'autre part, les installations techniques (chauffage, ventilation, régulation, éclairage) seront choisies selon les nouvelles technologies disponibles, plus respectueuses pour l'environnement et pour les utilisateurs.
<b>Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels</b>	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse			Aucune modification prévue par le présent crédit-cadre.
<b>Gouvernance</b>	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés	X		La direction du Collège ainsi que les responsables des bâtiments ont été associés à la présente demande et seront concertés lors de la planification des travaux.

## 5. FINANCEMENT

Ce crédit-cadre est prévu au plan financier des investissements. Il s'étendra sur cinq ans, soit jusqu'en 2027.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'950'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : sur 1'490'000.-	4 %	59'600.00
Taux de l'amortissement comptable : sur 460'000.-	3 %	13'800.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		58'500.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>131'900.00</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et longs termes.

Le montant de Fr. 1'950'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont les intérêts et l'amortissement annuels se montent, au maximum, à Fr. 131'900.-.

Les charges seront financées par les communes membres de la Communauté scolaire du Collège de Delémont, proportionnellement à la population résidente au 31.12.2021. La part de la ville de Delémont sera de Fr. 87'107.- (66,04 %) et les autres communes se répartiront le solde de Fr. 44'793.- : Bourrignon Fr. 1'850.-, Courtételle Fr. 18'491.-, Develier Fr. 9'479.-, Ederswiler Fr. 817.-, Mettembert Fr. 775.-, Movelier Fr. 2'939.-, Pleigne Fr. 2'415.-, Rossemaison Fr. 4'956.-, Soyhières Fr. 3'071.-.

Des demandes de subventions seront adressées aux organismes susceptibles de participer financièrement à ces travaux, notamment le Service cantonal de l'enseignement pour les subventions scolaires. Toutefois, il faut préciser que le Canton, au titre des installations scolaires, n'octroie pas de subvention pour les frais résultant de l'entretien courant ou de l'amélioration d'une installation existante. Dans le domaine énergétique, certains travaux de l'aula pourraient être subventionnés par le Programme Bâtiments, uniquement si le crédit cantonal à disposition le permet. Si nécessaire, d'autres organismes seront sollicités (ProKilowatt, Energie Zukunft Schweiz, etc.). Les éventuelles recettes seront portées en déduction de la présente demande.

## **6. TRAVAUX A PLANIFIER HORS CREDIT-CADRE**

La production de chaleur du bâtiment n° 7 du Collège fonctionnant actuellement au gaz et au mazout arrive en fin de vie et doit être remplacée après la prochaine période de chauffe. Une étude pour le remplacement de cette installation est actuellement en cours par un bureau d'étude spécialiste. Afin de réduire l'impact écologique, un chauffage à pellets de bois est envisagé et divers éléments techniques seront assainis et mis aux normes (régulation, électricité, extraction de fumée et de chaleur). Ces interventions auront également pour but de réduire les charges d'exploitation. Le montant de ces travaux étant important (env. Fr. 500'000.-), une demande de crédit spécifique pour cet objet sera soumise ultérieurement au Conseil de Ville.

## **7. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Les travaux prévus dans ce crédit-cadre sont nécessaires à la pérennité des bâtiments du Collège, ainsi qu'à une qualité d'accueil et de fonctionnement satisfaisante pour les utilisateurs. Ils ne pourront pas être pris en charge par les budgets de fonctionnement.

Le crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- a été préavisé par les commissions comme suit :

- Commission UETP, lors de la séance du 13 septembre 2022 : préavis favorable ;
- Commission des finances, lors de la séance 3 octobre 2022 : préavis favorable ;
- Commission d'école du Collège, lors de la séance du 6 octobre 2022 : préavis favorable.

Pour sa part, l'Assemblée des délégués de la Communauté scolaire du Collège a approuvé le crédit-cadre le 28 septembre 2022.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2023-2027.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 4 octobre 2022 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission d'école du Collège, de l'Assemblée des délégués de la Communauté scolaire du Collège et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2023-2027 est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 octobre 2022